



**DECISIONS MUNICIPALES**  
Conseil du 14 MAI 2001

**ÉLABORATION D'UN V<sup>ème</sup>  
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT  
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

Le conseil municipal a donné son accord pour que Houdemont soit associé à l'élaboration au Vème programme local de l'habitat et a désigné M. Jean LEFEBVRE comme représentant.

**REVÊTEMENT SALLE DE  
MUSCULATION COMPLEXE DU  
MANCÉS**

Une partie du sol de la salle de musculation (complexe sportif du Mancés) et les escaliers sont en mauvais état ; aussi deux devis ont été sollicités afin de faire procéder à ces réfections.

Le conseil municipal a choisi l'entreprise moins disante, EMPX, pour un montant de travaux chiffrés à 35.567,84 FTTC et autorise le maire à passer commande.

**DEMANDE DE RÉVISION DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME (anciennement  
Plan d'Occupation des Sols)**

La dernière révision du Plan d'Occupation des Sols de Houdemont date du 27 janvier 1995 ; une mise à jour a été menée à bien par la Communauté Urbaine (en collaboration avec la commune) en janvier 1997.

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 prévoit que le Plan d'Occupation des Sols soit remplacé par le **Plan Local d'Urbanisme**.

Considérant que certaines modifications sont à apporter au P.O.S. de Houdemont actuel d'une part et l'application de la loi quant au P.L.U. d'autre part, il semble très opportun pour notre commune de solliciter la Commu-

**DATES A RETENIR**

Exposition Yves NIVELLE - galeries mairie	du 02 mai	au	31 mai
Exposition héraldique - galeries mairie	du 05 juin	au	06 juillet
Randonnée Pédestre NANCY-ÉPINAL	dimanche		10 juin
Balayage des rues	mercred		13 juin
Permanence Avocat - mairie - 9h à 11h	samedi		16 juin
Olympiades de l' École Élémentaire	samedi		16 juin
Appel du 18 juin - Monument aux Morts	lund		18 juin
Fête Rouge-Bonnet et Feu Saint-Jean	samedi		23 juin

nauté Urbaine afin qu'elle procède dès maintenant à la révision du P.O.S. par le P.L.U.

Accord du conseil municipal.

### **SURVEILLANCE DES BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES**

Depuis 1999, le conseil municipal sollicite la Sté SECURITAS pour la surveillance des bâtiments et des propriétés communales – pour une période allant de début juillet à début septembre.

La surveillance soumise à l'approbation du conseil municipal comprend deux rondes par jour – le vendredi – le samedi – le dimanche et jours fériés (2 rondes à des horaires aléatoires).

Le coût de la prestation pour 2001 se monte à la somme de 28.106 FTTC pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin et le 3 septembre 2001.

Le conseil municipal mandate le maire pour passer commande auprès de la Sté SECURITAS de la mission décrite ci-dessus, pour un montant de 28.106 FTTC.

### **NETTOYAGE DES PARCELLES BOISÉES – CONSÉQUENCE DE LA TEMPÊTE DU 26.12.1999**

La forêt communale a été durement éprouvée par la tempête du 26 décembre 1999 ; la commune de Houdemont est propriétaire de 23 ha de forêt environ dont fait partie le "parcours du cœur".

L'Office National des Forêts a missionné une entreprise pour mener à bien les travaux d'exploitation et de débardage des arbres déracinés ou sectionnés. A ce jour, il reste à évacuer les grumes.

Le responsable de l'Office National des Forêts propose à la Commune de solliciter une aide sur le Budget de l'État concernant un

programme de travaux réalisables à moyen terme permettant de remettre le patrimoine communal dans des conditions favorables à une restauration durable des boisements. Ce programme s'appuie sur les coûts forfaitaires de travaux, tels qu'ils sont définis dans l'arrêté du 16.01.2001 de Mme le Préfet de Région.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à demander cette subvention et de prévoir au budget supplémentaire 2001 un crédit de 39.150 F pour la réalisation des travaux suggérés par l'O.N.F.

### **SQUARE DU BLANC PRÉ**

Pour la réfection de cet espace deux entreprises ont été sollicitées.

Le conseil municipal a choisi l'entreprise moins disante, TAUVEL de Laxou, et autorise le maire à passer commande pour un montant de 126.552,34 FTTC.

### **CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 16 mars 2001, le conseil municipal a déterminé, en minoration, les indemnités de fonction au maire et aux adjoints afin de dégager des crédits pour les "conseillers délégués".

Le conseil municipal a fixé à trois le nombre de délégués pour une dépense annuelle de 14.000 F.

Madame le maire a désigné MM. : WEHRLI pour la bibliothèque ; PAGLIERO pour les techniques nouvelles ; KLEJMANN pour la culture et les fêtes.

### **SUBVENTIONS**

Considérant les possibilités financières d'une part et les demandes de subventions reçues en mairie, il vous sera proposé de voter une aide financière de :

350 F au profit de la S.L.P.A. (Société Pro

tectrice des Animaux) qui connaît des difficultés financières,

1.000 F au profit de l'Association des "AMIS de POA ",

3.000 F au profit des sinistrés de la Somme.

L'Association des AMIS de POA vient en aide à un hôpital public – service pédiatrie de l'hôpital de l'amitié de Koudougou au Burkina Faso.

Accord du conseil municipal.

### CRÉATION DU COMITÉ DES FÊTES

Le conseil municipal accepte la création d'un Comité des Fêtes qui, après constitution du bureau, travaillera en collaboration avec toutes les Associations de Houdemont pour organiser les fêtes traditionnelles et culturelles.

### COMITÉ DE SOUTIEN AU PEUPLE TIBÉTAIN

Par délibération du 27 mai 1997, le conseil municipal a accordé son parrainage à un prisonnier de conscience tibétain prouvant l'attachement de la commune aux principes de base de notre démocratie et au respect des Droits de l'Homme.

Le prisonnier de conscience tibétain parrainé par Houdemont : Lobsang Samten a été libéré à la fin de l'année dernière.

Le conseil municipal accepte d'accorder une seconde fois le parrainage de la commune à un nouveau prisonnier, une jeune femme en l'occurrence.

Il s'agit de **JIGME YANCHEN** – une religieuse tibétaine âgée de 27 ans. Arrêtée le 1<sup>er</sup> octobre 1990, lors d'une manifestation pacifique, cette personne est accusée "d'activités séparatistes". Elle a été, dans un premier temps, condamnée à 7 ans de prison et incarcérée à la prison de Drapchi, à Lhassa, la Capitale du Tibet occupé. Elle a été condamnée à une peine supplémentaire de 5 années de prison, soit 12 ans au total, pour le seul fait d'avoir chanté, en prison, une chanson considérée par les autorités chinoises, comme "pro-indépendantiste".

### GRILLAGE ENTRE LA VOIE FERRÉE ET LES EGREZ

Considérant l'**urgence** de placer une protection entre la voie ferrée et le chemin qui longe un certain nombre de pavillons du lotissement des Egrez, deux devis ont été analysés par la commission des travaux du 17 avril 2001.

Le conseil municipal choisit l'entreprise moins disante, Jean Bonhomme, et mandate le maire pour passer commande des travaux à réaliser pour un montant de 53.222 FTTC.

Lhassa, la Capitale du Tibet occupé. Elle a été condamnée à une peine supplémentaire de 5 années de prison, soit 12 ans au total, pour le seul fait d'avoir chanté, en prison, une chanson considérée par les autorités chinoises, comme "pro-indépendantiste".

### GRILLAGE ENTRE LA VOIE FERRÉE ET LES EGREZ

Considérant l'**urgence** de placer une protection entre la voie ferrée et le chemin qui longe un certain nombre de pavillons du lotissement des Egrez, deux devis ont été analysés par la commission des travaux du 17 avril 2001.

Le conseil municipal choisit l'entreprise moins disante, Jean Bonhomme, et mandate le maire pour passer commande des travaux à réaliser pour un montant de 53.222 FTTC.



### PRUDENCE !

Il a été constaté depuis quelques mois que **des enfants jouaient sur la voie ferrée longeant les Egrez.**

Merci aux parents de faire le nécessaire pour la sécurité de leurs enfants.

### ÉTUDE SURVEILLÉE

**La mairie recrute** un(e) étudiant(e), disponible toute l'année scolaire de 16h20 à 18h00, pouvant assurer un soutien scolaire, afin d'**encadrer une étude surveillée** à l'école élémentaire.

**Candidature à adresser à la mairie**

**- URGENT -**

### RUBRIQUE OUVERTE AUX ASSOCIATIONS

#### Association du Souvenir Français

Monsieur Maurice JACQUEMIN devient président honoraire, Monsieur **Georges MENTREL** - 10 rue Général de Gaulle - étant le **nouveau président** et correspondant de l'association (Tél. : 03.83.54.21.33).

#### Activités de la Chenille



**La Chenille Organise des stages d'activités manuelles** (pâte à sel, peinture, cartonnage, patchwork sur mousse, peinture sur soie, perles, vanneries etc...) **pendant les vacances d'été**. Semaines du 2 au 6 juillet, du 9 au 13 juillet et du 27 au 31 août 2001 de 14h00 à 17h00. Coût : 200F et 220F à partir de 8 ans. Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à D. GERMAIN (Tél. : 03 83 54 38 53)

### FÊTE DE LA RHUBARBE

La 4<sup>ème</sup> fête de la rhubarbe a connu un succès encore jamais égalé (plus de 70 artisans et commerçants ; plus de 6000 visiteurs).



**Ce succès nous le devons en partie aux riverains**, d'une part, pour la compréhension dans la gêne qui leur a été occasionnée et, d'autre part, pour leur gentillesse quant à la mise à disposition des accès de garage, prêt de branchements électriques...

**Nous vous remercions chaleureusement** pour cette réussite qui met Houdemont et ses habitants en valeur.

La 4<sup>ème</sup> fête de la rhubarbe a vécu, que vive la 5<sup>ème</sup> fête le 8 mai 2002

#### Résultats des concours de la fête de la rhubarbe :

**Premier Prix Concours de la tarte:** Anne-Sophie GIORIA



**Premier Prix Concours du plus grand bâton:** Olivier MAGUIN

### INSCRIPTIONS École Étude et Cantine



Afin d'organiser au mieux la rentrée de Septembre 2001, si votre enfant doit fréquenter la **cantine scolaire** et (ou) l'**étude**, nous vous prions de venir **retirer** dès maintenant un **dossier d'inscription en mairie**, même s'il était déjà inscrit en 2000. Seuls les élèves de l'école élémentaire peuvent participer à l'étude.

Pour une **première inscription à l'école élémentaire** ou maternelle, vous devez auparavant **retirer un avis d'affectation en mairie**.

### INSCRIPTION AUX MILLERIES (Centre aéré)

Des dossiers sont à votre disposition en **mairie**.

### LUTTE CONTRE LE BRUIT

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'**appareils bruyants, comme une tondeuse à gazon** par exemple, ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h à 20h,

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Dépôt légal n°629 - mai 2001

Mairie de Houdemont - ( 03.83.56.21.22 )

e-mail : mairie@houdemont.semnet.tm.fr

Site internet : <http://houdemont.com>

Directrice de la Publication :

Mme Anne VALTON

Commission de l'Information :

Vice-Président : M. Daniel MAGRON

Membres : Mme MALGLAIVE - M. LEFEBVRE - M. EDEL

Mise en page : M. Emmanuel MAHIEU

